



## Demande d'explication sur TVA dans un commerce

Par **Neneto**, le **09/12/2017** à **21:30**

Bonsoir,

J'aimerais avoir vos avis sur un sujet.

Je m'explique. Je travaille dans une épicerie depuis 1 an et demi, et je viens de remarquer un truc. Nous travaillons avec plusieurs balances qui sort un ticket avec une tva a 5,5% (normal pour les fruits/legumes). Mais le probleme c'est qu'ont utilisent les memes balances pour des produits ou la tva n'est pas a 5,5%. Et quand ont tapent le montant total sur la caisse, ont ne fais pas la difference entre les 2 tva. Donc ma question est simple, comment fait mon patron pour faire la difference entre les 2 tva ? ou comment fait sa comptable pour faire ca ? Ou s'il ne le fait pas, est-ce de la fraude ? Car, si aucun de nous au moment de la vente on fait la difference de tva, la recette globale de la journée n'indique pas les diferentes tva ? Donc la comptable ne peut pas non plus la faire ?

Merci

Par **morobar**, le **10/12/2017** à **09:20**

Bonjour,

Je ne vois pas d'article susceptible d'être pesé en épicerie qui serait taxable à un autre taux de TVA qui concerne tous les produits alimentaires ainsi que les boissons exempts d'alcool. Sinon n'importe quelle balance électronique peut être configurée pour différents taux de TVA selon un code article, numéro d'item...ou pour le même taux de TVA mais avec ventilation par

famille.

Par **Neneto**, le **10/12/2017** à **12:34**

Bonjour,

On vend de l'alcool aussi, donc normalement on doit faire la différence de tva ?

Par **Lag0**, le **10/12/2017** à **14:00**

Bonjour,

Vous vendez l'alcool au poids ???

Par **BrunoDeprais**, le **10/12/2017** à **22:58**

Bonsoir

Il y a, à ce jour, 4 différents taux de TVA.

C'est d'ailleurs un sacré bordel mis en place sous hollande.

Quels types de produits vendez vous?

Par **jos38**, le **10/12/2017** à **23:14**

bonsoir. neneto parle de son patron, il est donc un employé qui normalement ne doit pas s'inquiéter de la comptabilité, à moins qu'il n'ait l'intention de dénoncer son employeur. attention à l'effet domino : dénonciation, redressement fiscal et amendes, licenciement économique et chômage

Par **morobar**, le **11/12/2017** à **09:36**

Encore faut-il que le problème existe.

Par **Neneto**, le **20/12/2017** à **00:32**

On utilise une balance pour les fruits/légumes, au poids, mais on l'utilise aussi pour tout les autres produits, sauf que pour ça on fait à l'unité, exemple : on vend un paquet de gâteau à 2 euros, on tape sur la balance : 2,00 x 1. Donc quand on vend une bouteille d'alcool, on fait

pareil, le prix de la bouteille x 1. Et le probleme c'est que sur cette balance, la tva sort a 5,5%. Et quand on tape le montant total du vente sur la caisse, exemple 28 euros, on tape ce montant sans faire la difference de tva. Car enfaite, on a plusieurs balance ou on fait l'addition de tout les articles(quelque soit l'article) et une caisse ou on tape le montant totale et ou on stock le liquide. Donc la comptable ou meme le patron, avec la recette de la journée, ne peut pas faire la difference entre les tva.

Par **morobar**, le **20/12/2017** à **08:44**

Il semble à vous lire que l'entreprise utilise des balances comme caisses enregistreuses. Ce n'est pas le rôle de ces instruments, qui ne sont pas dotées d'un logiciel fiscal agréé. Autant utiliser un boulier.

Mais je suis un peu surpris que ni l'employeur ni son comptable n'ai soulevé ce problème. En effet il y a des factures d'achat (les alcools) sans traces de revente.